

## BQ, 27 février 2013

Date : 27/02/2013  
Pays : FRANCE  
Page(s) : 3  
Rubrique : Vingt-quatre heures  
Périodicité : Quotidien





① **PPL compétence du juge – CPI / Sénat** : Le Sénat a voté hier à l'unanimité la proposition de loi du président (PS) de la commission des Lois et ancien ministre Jean-Pierre SUEUR élargissant la compétence des juges français pour les crimes contre l'humanité, les crimes de génocide et les crimes de guerre. Actuellement la loi ne permet de poursuivre que les étrangers "qui résident habituellement sur le territoire français", a rappelé M.SUEUR, qui précise qu'en supprimant cette condition, il sera possible de poursuivre les auteurs de ces crimes lors de leurs passages en France. "C'est un élément très fort que certains tyrans ne pourront que remarquer et cela pourra jouer dans le jeu diplomatique", a estimé M. SUEUR. "Le gouvernement approuve les évolutions que vous proposez dans notre droit pénal", a souligné la ministre de la justice Christine TAUBIRA, les qualifiant de "progrès considérable". M. SUEUR a demandé aux députés d'inscrire rapidement la proposition de loi à son calendrier.